



Plans d'actions de référence agroécologiques en Haut de France

Cadre : PRDAR Hauts-de-France (2022-2027), action élémentaire 2 (changement climatique), tâche 2.1.2.

Objectif global : améliorer la résilience des exploitations face au risque climatique par des leviers agroécologiques.

Objectif opérationnel : aider les conseillers dans leur accompagnement à la réalisation des plans d'actions agroécologiques des agriculteurs. Fourniture d'un plan d'action de référence par thématique, structuré, avec les éléments essentiels et des ressources opérationnelles adaptés au contexte local.

Plans d'action de référence réalisés en 2025 :

- ✓ Fertilité des sols
- ✓ Couverture du sol
- ✓ Limitation du travail du sol
- ✓ Réduction des produits phytosanitaires
- ✓ Autonomie fourragère
- ✓ Photovoltaïsme
- ✓ Agrivoltaïsme

Pour tout renseignement veuillez nous contacter : conseiller agroécologie à la Chambre d'agriculture de l'Aisne.